

Élection complémentaire

Poste de vice-président à la Discipline et à la déontologie

L'Association tient à informer ses membres qu'une élection complémentaire doit avoir lieu à la suite de l'élection de M. Jacques Painchaud à titre de président de l'Association.

Ainsi, conformément au deuxième (2e) paragraphe de l'article 8.05 B) des Statuts et Règlements de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ), il est prévu que l'élection complémentaire doit être déclenchée, dans ces circonstances, le jour suivant la date où la vacance survient, **donc à compter d'aujourd'hui, mardi le 8 novembre 2022.**

De plus, soyez informés que, comme stipulé à l'article 8.05 1 C) de nos Statuts et Règlements, seuls les membres du Conseil de direction sont éligibles à poser leur candidature en la faisant parvenir par écrit à M. Jefferick St-Hilaire, vice-président aux Ressources humaines de l'APPQ, au plus tard, le quatorzième (14e) jour suivant le déclenchement de l'élection complémentaire, **soit le 22 novembre 2022.**

Si, à la fin de la période des mises en candidature du 8 au 22 novembre, il n'y a qu'un seul candidat, il sera déclaré élu par le président d'élection, conformément à l'article 8.05 1 E) et entrera en fonction le 23 novembre 2022.

S'il y a plus d'un candidat, le président d'élection procédera à un vote par la poste. Les personnes éligibles à voter sont les membres du Conseil de direction, ainsi que les délégués. Cette procédure de votation se retrouve aux articles 8.05 1 A), F), G), H) et I).

Une nouvelle communication sera alors envoyée à cette fin à l'ensemble des votants et **le dépouillement du vote, le cas échéant, aura lieu le 23 décembre, à 9 h.**

Les membres du Bureau exécutif de l'Association ont choisi le président d'élection suivant :

Me Érik Morissette
Fasken, Martineau, Du Moulin
800-140, Grande Allée Est
Québec (QC) G1R 5M8

Comme prévu à l'article 8.05 1 D), celui-ci sera nommé et assermenté dans les sept (7) jours suivant la date du déclenchement de l'élection complémentaire, soit d'ici le 15 novembre 2022. À la quinzième (15e) journée suivant la date du déclenchement de l'élection complémentaire, soit le 23 novembre 2022, le vice-président aux Ressources humaines lui transmettra la liste des personnes ayant posé leur candidature.

Bonne chance à tous les candidats.

Syndicalement vôtre,

Votre Association